

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2016

version n°1

Révision: 13.06.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit ***BIOSOUPLE GRIGIO***
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la préparation** Colle
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- **Producteur/fournisseur :**
KERAKOLL S.p.A.
Via dell'Artigianato, 9
41049 Sassuolo (MODENA) ITALY
Tel. +39 0536 816511 Fax. +39 0536 816581
info@kerakoll.com
- **E-mail d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité:**
safety@kerakoll.com
- **Référent pour le marché Suisse:** Sig.Johnny Marzolo +41 79 4179477
- **Service chargé des renseignements :** Département sécurité du produit
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+39-0536-816511
+39-346-6631211 (italiano/english)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
 Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Ciment Portland
(Contient des agents réducteurs: Cr VI < 0,0002%)
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2016

version n°1

Révision: 13.06.2016

Nom du produit **BIOSOUPLE GRIGIO**

(suite de la page 1)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Indications complémentaires:

EUH208 Contient Ciment Portland

(Contient des agents réducteurs: Cr VI < 0,0002%). Peut produire une réaction allergique.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT**: Non applicable.- **vPvB**: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- **Description** : Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	quartz (SiO ₂) substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50-75%
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	Ciment Portland (Contient des agents réducteurs: Cr VI < 0,0002%) Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	25-50%
CAS: 1317-65-3	calcium carbonate substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	5,0-9,9%

- Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- **après ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2016

version n°1

Révision: 13.06.2016

Nom du produit **BIOSOUPLE GRIGIO**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Bien dépoussiérer.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation de poussière.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

14808-60-7 quartz (SiO₂)

VME	Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ pour la fraction alvéolaire
-----	---

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2016

version n°1

Révision: 13.06.2016

Nom du produit BIOSOUPLE GRIGIO

(suite de la page 3)

1317-65-3 calcium carbonate

VME Valeur à long terme: 10 mg/m³

- Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

- Protection respiratoire : non nécessaire.

- Protection des mains :

Gants de protection.

Gants étanches

- Matériau des gants

Gants en caoutchouc

Gants en PVC ou PE

- Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Aspect:

Forme : poudre

Couleur : gris

- Odeur : inodore

- Seuil olfactif: Non déterminé.

- valeur du pH à 20 °C: 11

- Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : non déterminé

- Point d'éclair : Ininflammable

- Inflammabilité (solide, gazeux) : Non déterminé.

- Température d'inflammation :

Température de décomposition : Non déterminé.

- Auto-imflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosion :

inférieure : Non déterminé.

supérieure : Non déterminé.

- Pression de vapeur : Non applicable.

- Densité à 20 °C: 1,27 g/cm³

- Densité relative. Non déterminé.

- Densité de vapeur. Non applicable.

- Vitesse d'évaporation. Non applicable.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2016

version n°1

Révision: 13.06.2016

Nom du produit BIOSOUPLE GRIGIO

(suite de la page 4)

- | | |
|---|--|
| - Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : | soluble |
| - Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | Non déterminé. |
| - Viscosité : | |
| dynamique : | Non applicable. |
| cinématique : | Non applicable. |
| - Teneur en solvants : | |
| solvants organiques | 0,0 % |
| Teneur en substances solides : | 100,0 % |
| - 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :**
Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation :**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2016

version n°1

Révision: 13.06.2016

Nom du produit **BIOSOUPLE GRIGIO**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications générales** :
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet** : 16 03 03 Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses.
- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| - 14.1 Numéro ONU | Le produit n'est pas dangereux pour le transport selon les normes ADR, ADN, IMDG, IATA. |
| - ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| - 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| - ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| - 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| - ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| - Classe | néant |
| - 14.4 Groupe d'emballage | |
| - ADR, IMDG, IATA | néant |
| - 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| - 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| - 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| - "Règlement type" de l'ONU: | néant |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2016

version n°1

Révision: 13.06.2016

Nom du produit **BIOSOUPLE GRIGIO**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales :**
Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
Pour le marché de la Suisse, on fait référence à la ordonnance RS 814.600 sur le traitement des déchets.
- **Classification complémentaires selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II :**
-
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Directive 2003/53/CE. Pour le maintien de l'activité de l'agent réducteur, voir les conditions et la date de conservation indiqués sur l'emballage.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- **Phrases importantes**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- **Service établissant la fiche technique :** SCP
- **Contact :** Dr. B. Brina c/o Kerakoll S.p.A. tel. +39-0536-816511 fax +39-0536-816581
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
LC50: Lethal concentration, 50 percent
SVHC: Substances of Very High Concern
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**